



CePa – Étape par étape n° 4

Ajouter un site de production dans CePa

Date: 03.10.2024

Référence:

Document et version:

SOP 24.10

CePa – Ajouter un site de production dans CePa

Tous les sites de production sur lesquels sont produites des marchandises qui sont mises en circulation avec un passeport phytosanitaire doivent être annoncés chaque année.

À partir de 2020, l'annonce des sites de productions et des cultures se fait par l'application CePa. Les informations concernant les sites de productions et les cultures restent enregistrées dans l'application et peuvent être réutilisées l'année suivante. Ce document décrit comment vous pouvez annoncer les sites de productions dans CePa.

1. Sites de production

L'onglet « Sites de production » permet d'avoir une vue d'ensemble de tous les sites de production de l'entreprise. Vous pouvez y accéder en appuyant sur l'onglet « Sites de production et plantes », sur la partie gauche de l'écran (Figure 1, ①).

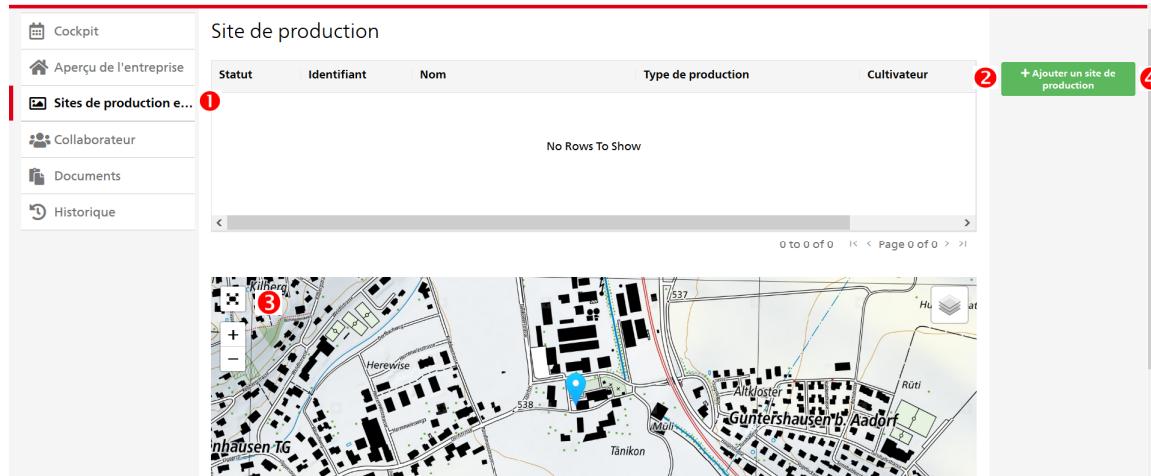


Figure 1 Aperçu des sites de production

La liste des sites de production est affichée en haut au centre de l'écran (Figure 1, ②). Plus de détails concernant les informations présentées dans cette liste sont représentés dans le tableau 1. La carte (Figure 1, ③) affiche l'emplacement du site de production qui a été sélec-

tionné dans la liste. En sélectionnant avec un double clic un site de production dans la liste, une page détaillée du site de production apparaît.

Sur la partie droite de la page, toutes les actions que l'utilisateurs peut effectuer sont affichées (Figure 1, ④). Dans ce cas, ceci concerne l'ajout de nouveaux sites de production (bouton vert « Ajouter un site de production »).

Tableau 1 Informations présentes dans la liste des sites de production et leur signification

Champ	Signification
Statut	Ouvert: les postes peuvent être modifiés.
	Inactif: le site de production n'a pas été annoncé dans les délais. CePa l'a automatiquement désactivé. Il peut aussi être désactivé par un utilisateur.
	Production enregistrée: le site de production est bloqué. Les lots ne peuvent être modifiés.
Identifiant	Identifiant du site de production: fait partie du numéro de lot
Nom	Nom du site de production
Type de production	Type de production prévu pour le site de production (Passeport phytosanitaire et/ou Certification)
Cultivateur	Si le site de production est cultivé par un producteur externe, son nom apparaît sans ce champ.

2. Ajouter un nouveau site de production

La première étape consiste à appuyer sur le bouton vert « Ajouter un site de production » en haut à droite de la page « Sites de production et plantes » (Figure 1, ④). Avec cette action, l'ajout d'un nouveau site de production est initié.

Certaines informations concernant le site de production vous seront demandées. Les champs obligatoires pour tout type de production sont marqués avec *.

Les informations affichées sous le champ « Production prévue » est déterminée par le profil de l'agrément (Figure 2, ①). Si la production prévue n'est pas présente, vous devez d'abord adapter le profil de l'agrément de l'entreprise. Afin de modifier le profil de l'agrément, vous devez annuler le processus d'ajout d'un site de production et vous référer au guide d'utilisateur n° 2 « Modification du profil d'exploitation et du domaine d'activité ».

Les champs « Numéro(s) cadastral » et « Type de sol » (Figure 2, ②) ne doivent être spécifiés que pour l'ajout de sites de productions destinés à la production de matériel certifié.

Figure 2 Informations initiales nécessaires lors de l'ajout d'un site de production

Remarques : l'identifiant du site de production peut être modifié par l'utilisateur. Lors de l'ajout d'un nouveau site de production, CePa indique cependant automatiquement la prochaine combinaison de lettres possible. Chaque combinaison de lettres ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Dans la prochaine étape, l'emplacement du site de production doit être enregistré. La carte se centre automatiquement sur l'adresse du siège l'entreprise (dont l'emplacement est marqué par une épingle en bleu). Il est possible de centrer la carte sur d'autres emplacements grâce à la recherche d'adresses ou en déplaçant la carte avec la souris.

Remarques : Si le statut de l'entreprise indique déjà « Site de production bloqué » et que le délai pour annoncer des parcelles existantes est écoulé, vous devez d'abord cliquer sur le bouton « Demande d'extension du délai ». Vous pouvez comme ça faire une demande d'extension du délai. Si la demande est acceptée par le SPF, le statut de l'entreprise passe à « Actif » et des nouvelles parcelles peuvent être enregistrées.

2. a. Ajouter un site de production en plein champ ou avec des tunnels

L'éditeur permettant de dessiner un nouveau site de production s'ouvre en appuyant sur le pentagone (Figure 3, ③). Les coins du site de production peuvent être dessinés en les sélectionnant avec la souris. Pour valider la forme de la parcelle, il suffit de sélectionner de nouveau le premier point. Le site de production est automatiquement enregistré. Le bouton « Retour » supprime le dernier point sélectionné.

Les points d'un site de production enregistré peuvent être modifiés en appuyant sur le bouton ④ (Figure 3, ④). Les points existant peuvent être sélectionnés et déplacés avec la souris. Des points additionnels sont automatiquement affichés afin de pouvoir délimiter avec plus de précision la parcelle. Ces changements doivent être enregistrés en appuyant sur «Finaliser».

L'emplacement d'une parcelle peut être supprimé en appuyant sur ⑤, ce qui permet de la redessiner.

En appuyant sur ⑥, vous pouvez sélectionner différents fond de plan pour la carte (Figure 3, ⑤). En appuyant sur ⑦ la carte peut être visualisée en mode plein écran.

Pour terminer l'enregistrement de la parcelle, cliquez sur la case bleue «Finaliser».

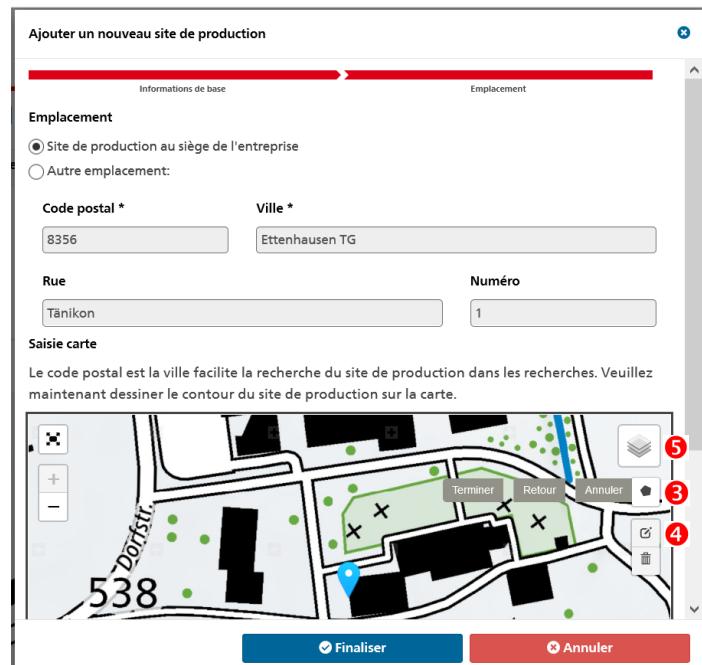


Figure 3 Recherche du site de production et fonctions de la carte

2. b. Enregistrement d'un site de production in vitro ou sous serre

Des sites de production ou des serres peuvent être ajoutées en appuyant sur l'icône en forme d'épingle (Figure 4, ⑥). L'épingle est placée sur la carte en appuyant avec la souris à l'emplacement désiré. Afin de modifier l'emplacement de l'épingle, il suffit d'appuyer avec la souris sur l'épingle (garder appuyer) et de déplacer l'épingle à l'emplacement désiré avec la souris.

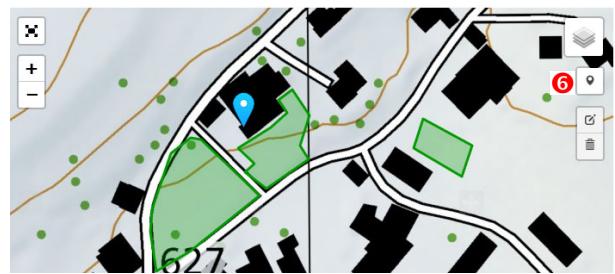


Figure 4 Ajout d'un nouveau site de production In Vitro ou sous serre

Si des parties d'une serre ou d'un site de production in-vitro peuvent être séparées par une cloison, il est possible d'annoncer ces parties individuellement. Pour cela, il faut annoncer ces parties comme site de productions distincts et placer l'épingle sur la partie du bâtiment correspondante.

La vue satellite ou d'autres modes de vues peuvent être ouvertes en cliquant sur l'icône (Figure 3, ⑤).

Pour terminer l'enregistrement de la parcelle, cliquez sur la case bleue «Finaliser».

CONTACT EN CAS DE QUESTIONS SUR L'APPLICATION « CePa »

Veriplant AG

📞 +41 24 552 07 99

✉️ contact@veriplant.ch